

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-HYACINTHE

N° : 750-06-000004-140

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

**ASSOCIATION DES AMIS DU PATRO LOKAL
DE ST-HYACINTHE**

et

JOËL COSPEREC

Demandeurs

c.

LES FRÈRES MARISTES

et

OEUVRES RIVAT, anciennement connue sous le
nom **LES FRÈRES MARISTES (IBERVILLE)**

et

SUCCESSION DE FEU RÉJEAN TRUDEL

Défenderesses

DEMANDE POUR APPROBATION D'UN AVIS AUX MEMBRES
(Article 590 C.p.c.)

**À L'HONORABLE DONALD BISSON, OU À TOUT AUTRE JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE
DU QUÉBEC, SIÉGEANT EN CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES, LES DEMANDEURS
EXPOSENT CE QUI SUIT :**

1. Le procès de la présente action collective est fixé pour une durée de quatorze (14) jours en octobre 2023;
2. Une entente de principe est intervenue entre les parties le ou vers le 4 janvier 2023;
3. Le ou vers le 24 août 2023, les parties ont convenu d'une entente de règlement, transaction et quittance;

4. Le Tribunal doit prochainement fixer une date pour l'audition d'une demande pour faire approuver l'entente. Les membres doivent être avisés préalablement de cette date d'audition;
5. Les demandeurs demandent donc au Tribunal d'approuver l'avis produit comme **Annexe A**, auquel sera ajoutée la date d'audience fixée;
6. Le texte suggéré de l'avis proposé, lequel a été préalablement soumis aux avocats des défenderesses, satisfait aux critères de l'article 590 C.p.c. puisqu'il informe les membres de :
 - a. L'approbation de la Cour comme condition à la validité de l'entente;
 - b. La date et le lieu de l'audition de la demande en approbation de l'entente;
 - c. La nature de l'entente, le mode d'exécution prévu et la façon d'en consulter le texte intégral;
 - d. La possibilité pour les membres de faire valoir leurs prétentions sur l'entente et comment s'y prendre;
 - e. Les éléments importants de la mise en œuvre de l'entente qui seront prévus dans le protocole de réclamation et de distribution et la manière dont les membres seront informés de la procédure et des délais pour présenter une réclamation;
7. Le texte de l'avis est par ailleurs conforme à l'article 581 C.p.c. puisqu'il est rédigé en termes clairs et concis;

Plan de publication

8. Les demandeurs proposent que l'avis soit diffusé selon les modalités suivantes, modalités qui ont été préalablement convenues avec les avocats des défenderesses et sont prévues à l'entente :
 - a. Publication dans le Courrier de Saint-Hyacinthe et le Journal de Montréal;
 - b. Publication de l'avis sur le Registre des actions collectives de la Cour supérieure du Québec;
 - c. Affichage de l'avis sur le site Internet et la page Facebook des avocats des demandeurs;

- d. Envoi de l'avis aux personnes ayant contacté les avocats des demandeurs;
9. Le plan de diffusion proposé rejoindra directement toutes les personnes ayant contacté les avocats des demandeurs et toute autre personne visée par la présente action collective;

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente *Demande pour approbation d'un avis aux membres*;

APPROUVER l'avis aux membres contenu à l'Annexe A de la présente demande;

APPROUVER la diffusion de l'avis aux membres selon les modalités suivantes :

- a. Publication dans le Courrier de Saint-Hyacinthe et le Journal de Montréal;
- b. Publication de l'avis sur le Registre des actions collectives de la Cour supérieure du Québec;
- c. Affichage de l'avis sur le site Internet et la page Facebook des avocats des demandeurs;
- d. Envoi de l'avis aux personnes ayant contacté les avocats des demandeurs;

LE TOUT sans frais.

Montréal, le 7 septembre 2023

Therrien Couture Joli-Cœur

Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L.
Procureurs des demandeurs
*M^{es} Francis Arnaud Marcotte, Elise Moras et
Frédérique Beauvais*
2000-1100, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 4N4
Téléphone : 514.871.2800
Télécopieur : 514.871.3933
francisarnaud.marcotte@groupetcj.ca
elise.moras@groupetcj.ca
frederique.beauvais@groupetcj.ca
N/D : 29952-1

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Francis Arnaud Marcotte, avocat ayant mon domicile professionnel au 1100, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2000, dans la ville et le district de Montréal, province de Québec, H3B 4N4, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats des demandeurs;
2. Tous les faits allégués à la présente demande pour approbation d'un avis aux membres et à la présente déclaration sous serment sont vrais au meilleur de ma connaissance.

ET J'AI SIGNÉ



Francis Arnaud Marcotte

Serment reçu par moi par un moyen technologique,
à Montréal, le 7 septembre 2023



Élise Couture # 140 668
Commissaire à l'assermentation pour
le Québec

AVIS DE PRÉSENTATION

DESTINATAIRES :**Mes Éric Bouchard, Julie Auger et Jean-Philippe Royer**

Bouchard + Avocats
825, boul. Lebourgneuf
Québec (QC) G2J 0B9
ericbouchard@bouchardavocats.com
julieauger@bouchardavocats.com
jeanphilipperoyer@bouchardavocats.com

Avocats des défenderesses

M. l'Honorable Donald Bisson, j.c.s.

Palais de justice de Montréal
1, rue Notre-Dame Est, Bur. 16.23
Montréal (Québec) H2Y 1B6
donald.bisson@judex.qc.ca

Juge coordonnateur de la Chambre des actions collectives – Division de Montréal

Mme Mélanie Poitras

Palais de justice de Montréal
1, rue Notre-Dame Est, Bur. 10.30
Montréal (Québec) H2Y 1B6
melanie.poitras@judex.qc.ca

Adjointe de Mme l'Honorable France Dulude, j.c.s.

Me Frikia Belogbi

Fonds d'aide aux actions collectives
Palais de justice de Montréal
1, rue Notre-Dame Est, Bur. 10.30
Montréal (Québec) H2Y 1B6
frikia.belogbi@justice.gouv.qc.ca

Avocate du Fonds d'aide aux actions collectives

Mme l'Honorable France Dulude, j.c.s

Palais de justice de Montréal
1, rue Notre-Dame Est, Bur. 15.51
Montréal (Québec) H2Y 1B6
france.dulude@judex.qc.ca

Juge responsable du dossier

PRENEZ AVIS que la présente *Demande pour approbation d'un avis aux membres* sera présentée devant l'Honorable Donald Bisson, ou devant tout autre juge de la Cour supérieure du Québec, siégeant en chambre des actions collectives, à une date à être déterminée selon ses disponibilités ainsi que celles des parties.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 7 septembre 2023

Therrien Couture Joli-Cœur

Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L.

Avocats des demandeurs

*M^{es} Francis Arnaud Marcotte, Elise Moras et
Frédérique Beauvais*

2000-1100, boul. René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H3B 4N4

Téléphone : 514.871.2800

Télécopieur : 514.871.3933

francisarnaud.marcotte@groupetcj.ca

elise.moras@groupetcj.ca

frederique.beauvais@groupetcj.ca

N/D : 29952-1

**AVIS D'AUDITION DE LA DEMANDE D'APPROBATION DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT DANS
L'ACTION COLLECTIVE CONTRE LES FRÈRES MARISTES ET AL.**

Numéro de Cour : 750-06-000004-140

Une Entente de règlement a été conclue pour régler de manière complète et définitive l'action collective contre la Succession de feu Réjean Trudel, Les Frères Maristes et Œuvre Rivat (anciennement connue sous le nom Les Frères Maristes (Iberville)) (ci-après, les « **Défenderesses** ») au bénéfice des membres du groupe suivant:

« Toutes les personnes, de même que leurs héritiers et ayants cause, ayant été abusées physiquement, sexuellement ou psychologiquement par tout religieux, membre ou employé de la congrégation religieuse connue sous le nom des Frères Maristes alors qu'elles fréquentaient ou étaient hébergées à la ressource d'hébergement le Patro Lokal à St-Hyacinthe, entre 1970 et 1986 »;

Résumé des modalités de l'Entente de règlement

Les Défenderesses paieront l'une des quatre (4) sommes globales suivantes, selon le nombre de membres qui verront leur réclamation approuvée par l'Adjudicateur, le tout afin de régler l'action collective et les réclamations des membres:

- a) 2 250 000 CAD pour quatorze (14) membres et moins reconnus;
- b) 2 850 000 CAD pour quinze (15) à dix-neuf (19) membres reconnus;
- c) 3 150 000 CAD pour vingt (20) à vingt-quatre (24) membres reconnus;
- d) 3 450 000 CAD pour vingt-cinq (25) membres reconnus et plus ;

(le « **Fonds de règlement** »)

L'Honorable Robert Pidgeon, juge en chef associé retraité, agira comme Adjudicateur et décidera des réclamations des membres et de leur catégorie de compensation. Les parties et leurs procureurs n'auront aucun droit de contestation, de regard ou d'intervention dans le Processus de réclamation, sous réserve de certaines exceptions et modalités prévues à l'Entente de règlement.

Le montant de compensation pour chaque catégorie pourra uniquement être connu une fois que toutes les réclamations auront été décidées par l'Adjudicateur. Ce n'est qu'à ce moment que l'Adjudicateur connaîtra le nombre de membres dans chaque catégorie et qu'il pourra distribuer le Fonds de règlement de la manière suivante:

- a) La catégorie « Compensation de base » servira de base de calcul (**c.à.d. X**);
- b) La catégorie « Compensation minimum » aura droit à un montant représentant 50% de la catégorie « Compensation de base » (**c.à.d. 0.5(X)**);
- c) La catégorie « Compensation extraordinaire niveau 1 » recevra une compensation supérieure de 40% par rapport à la « Compensation de base » (**c.à.d. 1.4(X)**);
- d) La catégorie « Compensation extraordinaire niveau 2 » recevra une compensation supérieure de 80% par rapport à la « Compensation de base » (**c.à.d. 1.8(X)**);
- e) Dans le cas d'une Succession d'un membre décédé, celle-ci aura le droit à un montant représentant 50% de la catégorie « Compensation de base » (**c.à.d. 0.5(X)**).

Si elle est approuvée, l'Entente de règlement constituera le seul remède pour les membres et les

Défenderesses recevront une quittance complète et totale.

Vous pouvez consulter l'Entente de règlement, le Processus de réclamation se trouvant à l'**Annexe A**, le Formulaire de réclamation que chaque membre devra soumettre se trouvant à l'**Annexe B**, ainsi que la *Demande d'approbation de l'Entente de règlement et des honoraires professionnels* en visitant le site internet des procureurs du groupe, Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., au www.groupecj.ca/**[HYPERLIEN À COMPLÉTER]**.

Au cours de l'audience d'approbation, les Procureurs du Groupe demanderont à la Cour supérieure du Québec d'approuver le paiement de leurs honoraires judiciaires et extrajudiciaires encourus pour l'avancement de l'action collective, payables à même le Fonds de règlement.

Pour que l'Entente de règlement soit valide, l'Honorable juge France Dulude de la Cour supérieure du Québec doit être satisfaite qu'elle est dans le meilleur intérêt des membres.

Audience de l'approbation de l'Entente de règlement

L'audience d'approbation de la Demande d'approbation aura lieu devant la Cour supérieure du Québec le **[À COMPLÉTER]** à compter de 9h30 dans la salle **[à compléter]** du Palais de justice de Saint-Hyacinthe.

Il est possible d'assister à l'audience par visioconférence en utilisant le lien suivant :

[À COMPLÉTER]

Tous les membres peuvent y assister, mais la présence physique de CEUX SOUHAITANT S'OPPOSER à l'Entente et à la demande d'approbation des honoraires d'avocat EST OBLIGATOIRE pour faire entendre leur opposition.

Les membres qui n'ont pas d'opposition à formuler n'ont pas à assister à l'audience d'approbation afin de pouvoir bénéficier du règlement.

Si un membre souhaite s'opposer, la Cour supérieure du Québec entendra son objection à la condition qu'il transmette un **écrit** aux Procureurs du Groupe **au plus tard le [À COMPLÉTER] à [À COMPLÉTER]**, en indiquant ce qui suit :

- a) Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne qui s'y oppose;
- b) Une déclaration selon laquelle la personne croit être membre, en précisant les motifs de cette croyance;
- c) Un bref exposé de la nature et des motifs de l'objection;
- d) Si le membre a l'intention de comparaître à l'audience d'approbation ou s'il a l'intention d'être représenté par avocat, et, le cas échéant, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de l'avocat.

Si l'Honorable juge France Dulude approuve l'Entente de règlement, un autre avis sera publié pour vous informer de la procédure et des délais pour présenter une réclamation.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires:

Veuillez communiquer avec les Procureurs du Groupe ci-dessous :

Me Elise Moras, elise.moras@groupepcj.ca / Me Frédérique Beauvais, frederique.beauvais@groupepcj.ca
Me Francis Arnaud Marcotte, francisarnaud.marcotte@groupepcj.ca

Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L.

1100, boul. René-Lévesque O., #2000, Montréal (Québec) H3B 4N4

Téléphone : 514-871-2800 / Télécopieur : 514-871-3933

CET AVIS A ÉTÉ APPROUVÉ PAR L'HONORABLE [DONALD BISSON], J.C.S.

N° : 750-06-000004-140

**COUR SUPÉRIEURE
DISTRICT DE ST-HYACINTHE**

**ASSOCIATION DES AMIS DU PATRO KOKAL DE ST-
HYACINTHE**

**Et
JOËL COSPEREC**

Demandeurs

c.
**LES FRÈRES MARISTES
ŒUVRES RIVAT, anciennement connue sous le nom
LES FRÈRES MARISTES (IBERVILLE)**

**Et
SUCCESSION DE FEU RÉJEAN TRUDEL**

Défendeurs

**DEMANDE D'APPROBATION D'UN AVIS AUX
MEMBRES, AVIS DE PRÉSENTATION + AVIS
D'AUDITION DE LA DEMANDE D'APPROBATION DE
L'ENTENTE DE RÈGLEMENT DANS L'ACTION
COLLECTIVE CONTRE LES FRÈRES MARISTES ET
AL.**

ORIGINAL

**M^{es} Francis Arnaud Marcotte, Elise Moras et
Frédérique Beauvais**

Francisarnaud.marcotte@groupetcj.ca

Elise.moras@groupetcj.ca

Frederique.beauvais@groupetcj.ca

Notre dossier : 29952/1



1100, boul. René-Lévesque ouest, # 2000

Montréal (Québec) H3B 4N4

T: 514.871.2800 / F : 514.871.3933

notifications@groupetcj.ca

[Brossard – Laval – Montréal – Québec -
Saint-Hyacinthe - Sherbrooke](#)

Code : BG 2013

Élise Couture

De: Élise Couture de la part de Francis Arnaud Marcotte
Envoyé: 7 septembre 2023 14:48
À: ericbouchard@bouchardavocats.com; julieauger@bouchardavocats.com;
jeanphilipperoyer@bouchardavocats.com; frikia.belogbi@justice.gouv.qc.ca;
donald.bisson@judex.qc.ca; france.dulude@judex.qc.ca; melanie.poitras@judex.qc.ca
Cc: Francis Arnaud Marcotte; Élise Moras; Frédérique Beauvais
Objet: Notification demande d'approbation d'un avis aux membres et al. (Association des amis
du Patro Lokal de St-Hyacinthe et al. c./ Succession de Réjean Trudel et al.
(750-06-000004-140) (29952-1) [TCJ-DOCS.FID1628153]
Pièces jointes: 2023-09-07 Demande d'approbation d'un avis d'audition(14821154.1).pdf

Suivi:

Destinataire

Réception

ericbouchard@bouchardavocats.com

julieauger@bouchardavocats.com

jeanphilipperoyer@bouchardavocats.com

frikia.belogbi@justice.gouv.qc.ca

donald.bisson@judex.qc.ca

france.dulude@judex.qc.ca

melanie.poitras@judex.qc.ca

Francis Arnaud Marcotte

Remis: 2023-09-07 14:48

Élise Moras

Remis: 2023-09-07 14:48

Frédérique Beauvais

Remis: 2023-09-07 14:48

29952_1 _ COSPEREC_ JOËL _ Les Frères Maristes vs
Réjean Trudel_ Daniel Cournoyer et Jean_Noël
Bergeron Notifications par courriel

BORDEREAU D'ENVOI POUR NOTIFICATION PAR COURRIEL (article 134 C.p.c.)

N°: 750-06-000004-140

Cour Supérieure

Chambre des actions collectives

District de St-Hyacinthe

**ASSOCIATION DES AMIS DU PATRO LOKAL DE ST-HYACINTHE
et JOËL COSPEREC**

Demandeurs

c.

**SUCCESSION DE RÉJEAN TRUDEL
et LES FRÈRES MARISTES**

et **OEUVRES RIVAT**, anciennement connue sous le nom **LES FRÈRES MARISTES (IBERVILLE)**

Défendeurs

EXPÉDITEURS

	<p>Mes Francis Arnaud Marcotte, Elise Moras et Me Frédérique Beauvais THERRIEN COUTURE JOLI-COEUR S.E.N.C.R.L. 11, boul. René-Lévesque ouest, bureau 200 Montréal (Québec) H3B 4N4 Avocats des demandeurs et du Groupe Tél : 514 871-2800 Fax : 514 871-3933 francisarnaud.marcotte@groupepcj.ca elise.moras@groupepcj.ca frederique.beauvais@groupepcj.ca notifications@groupepcj.ca N/D : 29952/1</p>
<u>DESTINATAIRES</u>	
	<p>Mes Éric Bouchard, Julie Auger et Jean-Philippe Royer Bouchard + Avocats 825, boul. Lebourgneuf Québec (QC) G2J 0B9 ericbouchard@bouchardavocats.com julieauger@bouchardavocats.com jeanphilipperoyer@bouchardavocats.com</p> <p><i>Avocats des défenderesses</i></p>
	<p>Me Frikia Belogbi Fonds d'aide aux actions collectives Palais de justice de Montréal 1, rue Notre-Dame Est, Bur. 10.30 Montréal (Québec) H2Y 1B6 frikia.belogbi@justice.gouv.qc.ca</p> <p><i>Avocate du Fonds d'aide aux actions collectives</i></p>
	<p>M. l'Honorable Donald Bisson, j.c.s. Palais de justice de Montréal 1, rue Notre-Dame Est, Bur. 16.23 Montréal (Québec) H2Y 1B6 donald.bisson@judex.qc.ca</p> <p><i>Juge coordonnateur de la Chambre des actions collectives – Division de Montréal</i></p>
	<p>Mme l'Honorable France Dulude, j.c.s Palais de justice de Montréal 1, rue Notre-Dame Est, Bur. 15.51 Montréal (Québec) H2Y 1B6 france.dulude@judex.qc.ca</p> <p><i>Juge responsable du dossier</i></p>
	<p>Mme Mélanie Poitras Palais de justice de Montréal</p>

1, rue Notre-Dame Est, Bur. 10.30
Montréal (Québec) H2Y 1B6
melanie.poitras@judex.qc.ca

Adjointe de Mme l'Honorable France Dulude, j.c.s.

TRANSMISSION

Date :

Le 7 septembre 2023

Nature du document transmis :

Demande d'approbation d'un avis aux membres, déclaration sous serment, avis de présentation + Avis d'audition de la demande d'approbation de l'entente de règlement dans l'action collective contre les Frères Maristes et al.

Élise Couture

De: postmaster@bouchardavocats.com
À: ericbouchard@bouchardavocats.com
Envoyé: 7 septembre 2023 14:48
Objet: Remis : Notification demande d'approbation d'un avis aux membres et al. (Association des amis du Patro Lokal de St-Hyacinthe et al. c./ Succession de Réjean Trudel et al. (750-06-000004-140) (29952-1) [TCJ-DOCS.FID1628153])

Votre message a été remis aux destinataires suivants :

ericbouchard@bouchardavocats.com (ericbouchard@bouchardavocats.com)

Objet : Notification demande d'approbation d'un avis aux membres et al. (Association des amis du Patro Lokal de St-Hyacinthe et al. c./ Succession de Réjean Trudel et al. (750-06-000004-140) (29952-1) [TCJ-DOCS.FID1628153])

Élise Couture

De: postmaster@bouchardavocats.com
À: julieauger@bouchardavocats.com
Envoyé: 7 septembre 2023 14:48
Objet: Remis : Notification demande d'approbation d'un avis aux membres et al. (Association des amis du Patro Lokal de St-Hyacinthe et al. c./ Succession de Réjean Trudel et al. (750-06-000004-140) (29952-1) [TCJ-DOCS.FID1628153])

Votre message a été remis aux destinataires suivants :

julieauger@bouchardavocats.com (julieauger@bouchardavocats.com)

Objet : Notification demande d'approbation d'un avis aux membres et al. (Association des amis du Patro Lokal de St-Hyacinthe et al. c./ Succession de Réjean Trudel et al. (750-06-000004-140) (29952-1) [TCJ-DOCS.FID1628153])

Élise Couture

De: postmaster@bouchardavocats.com
À: jeanphilipperoyer@bouchardavocats.com
Envoyé: 7 septembre 2023 14:48
Objet: Remis : Notification demande d'approbation d'un avis aux membres et al. (Association des amis du Patro Lokal de St-Hyacinthe et al. c./ Succession de Réjean Trudel et al. (750-06-000004-140) (29952-1) [TCJ-DOCS.FID1628153])

Votre message a été remis aux destinataires suivants :

jeanphilipperoyer@bouchardavocats.com (jeanphilipperoyer@bouchardavocats.com)

Objet : Notification demande d'approbation d'un avis aux membres et al. (Association des amis du Patro Lokal de St-Hyacinthe et al. c./ Succession de Réjean Trudel et al. (750-06-000004-140) (29952-1) [TCJ-DOCS.FID1628153])

Élise Couture

De: postmaster@justicequebec.onmicrosoft.com
À: frikia.belogbi@justice.gouv.qc.ca
Envoyé: 7 septembre 2023 14:48
Objet: Remis : [EXTERNE] Notification demande d'approbation d'un avis aux membres et al. (Association des amis du Patro Lokal de St-Hyacinthe et al. c./ Succession de Réjean Trudel et al. (750-06-000004-140) (29952-1) [TCJ-DOCS.FID1628153]

Votre message a été remis aux destinataires suivants :

frikia.belogbi@justice.gouv.qc.ca (frikia.belogbi@justice.gouv.qc.ca)

Objet : [EXTERNE] Notification demande d'approbation d'un avis aux membres et al. (Association des amis du Patro Lokal de St-Hyacinthe et al. c./ Succession de Réjean Trudel et al. (750-06-000004-140) (29952-1) [TCJ-DOCS.FID1628153]

Élise Couture

De: postmaster@justicequebec.onmicrosoft.com
À: donald.bisson@judex.qc.ca
Envoyé: 7 septembre 2023 14:48
Objet: Remis : [EXTERNE] Notification demande d'approbation d'un avis aux membres et al. (Association des amis du Patro Lokal de St-Hyacinthe et al. c./ Succession de Réjean Trudel et al. (750-06-000004-140) (29952-1) [TCJ-DOCS.FID1628153]

Votre message a été remis aux destinataires suivants :

donald.bisson@judex.qc.ca (donald.bisson@judex.qc.ca)

Objet : [EXTERNE] Notification demande d'approbation d'un avis aux membres et al. (Association des amis du Patro Lokal de St-Hyacinthe et al. c./ Succession de Réjean Trudel et al. (750-06-000004-140) (29952-1) [TCJ-DOCS.FID1628153]

Élise Couture

De: postmaster@justicequebec.onmicrosoft.com
À: france.dulude@judex.qc.ca
Envoyé: 7 septembre 2023 14:49
Objet: Remis : [EXTERNE] Notification demande d'approbation d'un avis aux membres et al. (Association des amis du Patro Lokal de St-Hyacinthe et al. c./ Succession de Réjean Trudel et al. (750-06-000004-140) (29952-1) [TCJ-DOCS.FID1628153]

Votre message a été remis aux destinataires suivants :

france.dulude@judex.qc.ca (france.dulude@judex.qc.ca)

Objet : [EXTERNE] Notification demande d'approbation d'un avis aux membres et al. (Association des amis du Patro Lokal de St-Hyacinthe et al. c./ Succession de Réjean Trudel et al. (750-06-000004-140) (29952-1) [TCJ-DOCS.FID1628153]

Élise Couture

De: postmaster@justicequebec.onmicrosoft.com
À: melanie.poitras@judex.qc.ca
Envoyé: 7 septembre 2023 14:48
Objet: Remis : [EXTERNE] Notification demande d'approbation d'un avis aux membres et al. (Association des amis du Patro Lokal de St-Hyacinthe et al. c./ Succession de Réjean Trudel et al. (750-06-000004-140) (29952-1) [TCJ-DOCS.FID1628153]

Votre message a été remis aux destinataires suivants :

melanie.poitras@judex.qc.ca (melanie.poitras@judex.qc.ca)

Objet : [EXTERNE] Notification demande d'approbation d'un avis aux membres et al. (Association des amis du Patro Lokal de St-Hyacinthe et al. c./ Succession de Réjean Trudel et al. (750-06-000004-140) (29952-1) [TCJ-DOCS.FID1628153]

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE ST-HYACINTHE
COUR SUPÉRIEURE - RECOURS COLLECTIF
CAUSE : 750-06-000004-140

- RAPPORT DE DÉMARCHES -

Je soussigné(e), **CAROLINE VILLENEUVE, Huissier de justice** au
407 Boul Saint-Laurent #700, MONTREAL, QC, CANADA, H2Y 2Y5,
certifie que:

Le 11 septembre 2023 à 14:35 heures

**ASSOCIATION DES AMIS DU PATRO KOKAL DE
ST-HYACINTHE ET AL**

Partie Demanderesse

LES FRERES MARISTES ET AL

Partie Défenderesse

J'AI DÉPOSÉ L'ACTE DE PROCÉDURE SUIVANT

**DEMANDE D'APPROBATION D'UN AVIS AUX MEMBRES, DECLARATION SOUS
SERMENT, AVIS DE PRESENTATION, AVIS D'AUDITION DE LA DEMANDE
D'APPROBATION DE L'ENTENTE DE REGLEMENT DANS L'ACTION COLLECTIVE
CONTRE LES FRERES MARISTES ET AL**

À CET ENDROIT:

**PALAIS DE JUSTICE - ST-HYACINTHE (ST-HYACINTHE)
3800 AV CUSSON, ST-HYACINTHE, QC, CANADA, J2S 7C2**

Autres frais :
(non admissible à l'état des frais)

DEPOT E.J.	28,00 \$
SOUS-TOTAL	28,00 \$
TPS	1,40 \$
TVQ	2,79 \$
TOTAL	32,19 \$

MONTREAL, ce 12 septembre 2023

CAROLINE VILLENEUVE, Huissier de justice

THERRIEN COUTURE JOLI-COEUR S.E.N.C.R.L.
(C286526)

Inv. : 428266-1-1-1
(HE E702) E636 0 NL E0911 I0912-09:09
NATHALIE LABERGE

a/s : **ME FRANCIS ARNAUD MARCOTTE ET AL**

v/d : 29952/1



Charron Boissé Lévesque, Huissiers de justice Inc.

407 Boul Saint-Laurent # 700

MONTREAL, QC, CA, H2Y 2Y5

Tél. : (514) 878-3143

Fax : (514) 954-9981

T.P.S. : 712514496

T.V.Q. : 1224785808

